

213C0725
FR0004005924-DIV25

21 juin 2013

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

AEDIAN
(Euronext Paris)

Le 19 juin 2013, la société Aubay¹ a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat qu'elle envisage de déposer et visant les actions AEDIAN².

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres AEDIAN sont applicables.

¹ Cotée sur Euronext Paris.

² Cf. notamment communiqué diffusé le 19 juin 2013 par les sociétés Aubay, Arcole et AEDIAN.